

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 05 AVRIL 2023

N°2023-157 RÉALISATION D'UNE VIDÉO POUR LA MOBILITÉ

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Le Plan de Mobilité poursuit son chemin vers l'approbation.

Diverses actions vont être mises en place courant juin avec notamment une consultation du public.

Afin de communiquer sur la mobilité mais aussi pour permettre de donner un coup de projecteur sur la consultation, une vidéo générique, pour expliquer ce qu'est un plan de mobilité simplifié, va être réalisée.

Pour la création de cette vidéo, la Présidente retient la proposition suivante :

AGENCE MORGANE : 1 800 € HT

À CHANTONNAY, le 05 avril 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 05/04/2023.